Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-162FDCS25-DE

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 9/12/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 40
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 0

Présents
BLERUAIS : LECOMTE Maryse BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie IRODOUER : BUISSON Alain LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa LE CROUAIS : CHICOINE Daniel MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, VERNEY Thierry MUEL : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie QUEDILLAC : LORAND Hubert ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles (remplacé par LORAND Joel, suppléant) ST MAUGAN : BONNIN Etienne ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe ST UNIAC : PASSILLY Karine
Excusés
ROUSSIN Sylvie, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, LE FUR Christine, BRICHE Fabien, URVOY Karine, PEILA-BINET Carine, DIVET Anne, LAYEC Marianne
Absents
Pouvoirs
ROUSSIN Sylvie à PIEDVACHE Bernard, PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain, LE FUR Christine à LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien à GUEE Madeleine, URVOY Karine à DESPRES Joseph, PEILA-BINET Carine à LORAND Hubert, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LAYEC Marianne à BOHANNE Jean-François

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-162FDCS25-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/162/ViM
FINANCES	Rapporteur : Philippe CHEVREL

FONDS DE CONCOURS DE SOLIDARITE QUEDILLAC

Vu la délibération 2018/129/YvP en date du 11 juillet 2018 portant création d'un dispositif fonds de concours solidarité ;
Vu la délibération 2018/190/YvP en date du 13 novembre 2018 qui précise les règles des fonds de concours solidarité ;
Vu la délibération 2019/036/YvP en date du 12 mars 2019 qui modifie la répartition de l'enveloppe ;
Vu la délibération 2020/158/JMM en date du 13 octobre 2020 reconduisant le dispositif fonds de concours solidarité ;
Vu la délibération du conseil municipal de Quédillac du 23 janvier 2025 approuvant le plan de financement de l'opération et la demande de fonds de concours solidarité à hauteur 35 888 €

Monsieur le Président expose :

La commune de Quédillac sollicite la Communauté de communes afin d'obtenir un fonds de concours solidarité à hauteur de **35 888 €** pour des travaux de rénovation énergétique dans la salle Jean LEDUC et Jean GILBERT

Plan de financement prévisionnel :

Dépense HT		Recettes		
Etudes	45 717 €	DETR	103 291	40 %
Travaux	212 510 €	FDCS 2024-2025-2026	35 888 €	13,90%
		Autofinancement communal	119 048 €	46,10 %
TOTAL	258 227 €	TOTAL	258 227 €	100 %

Sur avis favorable des membres du Bureau réunis le 26 novembre dernier et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **OCTROIE un fonds de concours solidarité à la commune de Quédillac de 35 888 €.**
- **PRECISE QUE le versement du fonds de concours solidarité se fera selon les modalités définies par la délibération 2020/158/JMM en date du 13 octobre 2020.**
- **PRECISE QUE le versement du fonds de concours dernier commerce se fera selon les modalités définies par la délibération 2023/156/JeM en date du 14 novembre 2023.**
- **AUTORISE le président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un.e des vice-président.e.s délégué.e.s, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 18/12/2025
Qualité : PRESIDENT